

République Algérienne Démocratique et Populaire

01 OCT. 2024

Ministère de la Poste et des Télécommunications

E.P.I.C Algérie Poste

Ilot n° 04 Zone d'Affaires Bab-Ezzouar Alger

NIF : 000216002104442



AVIS DE CONSULTATION

Suite à l'infructuosité de la Consultation n°22/DGAP/DDR/2024, La Direction Générale d'Algérie Poste, relance une consultation n°29/DGAP/DDR/2024 portant « Etude et Suivi des Travaux d'Aménagement d'un Espace Digital Postal ».

La présente consultation, est destinée aux Bureaux d'études agréés justifiant les conditions d'éligibilité suivantes :

***Capacités professionnelles** : être agréé et inscrit au tableau national de l'Ordre des Architectes.

***Capacités techniques** : **Références professionnelles** : ayant réalisé au moins deux(02) projets (étude et suivi) de construction ou de réhabilitation ou d'aménagement d'un projet de catégorie A au minimum durant les 05 dernières années, justifié par des attestations de bonne exécution délivrées par le maître d'ouvrage.

Les candidats intéressés par cette consultation, sont invités à se présenter, personnellement ou par leur **représentant dûment mandaté**, pour retirer le cahier des charges à l'adresse suivante : « **Direction Générale d'Algérie Poste, Direction Centrale des Marchés, 9ème étage bureau n°23, Ilot n°01 parcelle N°04 quartier des affaires, Bab Ezzouar-Alger** », contre paiement de la somme non remboursable, de **Deux Mille (2000,00 DA)** dinars, à virer au compte courant postal : **CCP n°380576 clé 80**, ouvert au nom d'Algérie Poste.

- La durée de préparation des offres est fixée à **Quinze (15) jours** à compter de la date de la publication de l'avis de consultation sur le site Web de l'Etablissement.
- La date limite de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la durée de préparation des offres, de **08h00 à 12h00**, heure limite, soit le **15 Octobre 2024** et ce à l'adresse citée ci-dessus.

L'ouverture des plis aura lieu le **même jour à 14 H 00**, en séance publique, en présence des soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés par leurs soins